



**Ville de
BREIL SUR ROYA**

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du vendredi 16 septembre 2016

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 16 septembre 2016 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaients présents : M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, , Mme Laurence FORESTIER Adjointe, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal.

Etaients absents-excusés : M. Pippo OLIVERI Adjoint donne procuration à Mme Gisèle COTTALORDA, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale donne procuration à M. Gilbert COTTALORDA, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale donne procuration à Monsieur Joseph REY, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des Décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	01/04/2016	<p>Avenant à la convention de location d'un appartement à Monsieur Jean-Baptiste BOURGERY.</p> <p>La location de l'appartement sis 200 rue René Cassin à Breil sur Roya à Monsieur Jean-Baptiste BOURGERY est reconduite pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 août 2016.</p>
2	22/06/2016	<p>Convention constitutive du groupement de commandes de travaux avec le Département des Alpes Maritimes.</p> <p>La convention est établie entre le Département des Alpes Maritimes et la commune de Breil pour la création d'un groupement de commandes de travaux pour les routes départementales et communales.</p>
3	22/06/2016	<p>Contrat de désinsectisation et de dératisation avec la Société ECOLAB, 25 avenue Aristide Briand à Arcueil - 94112.</p> <p>Le contrat est établi avec la Société ECOLAB pour une durée de 2 ans. Le coût de la prestation annuelle s'élève à 3 772,80 € TTC.</p>
4	10/08/2016	<p>Contrat d'accès à distance du générateur à biomasse et des équipements annexes de la piscine municipale avec la Société COMPTE R, 4 rue de l'Industrie à Arlanc (63220).</p> <p>Le contrat est établi avec la Société COMPTE R pour un montant de 540 € HT par an.</p>
5	10/08/2016	<p>Convention de Délégation de Service Public du Camping Azur et Merveilles de Breil sur Roya.</p> <p>La convention de Délégation de Service Public du Camping Azur et Merveilles est établie entre la commune et la Société DIMELIA représentée par Mme Estelle GIORDANO pour une durée de 3 ans à compter du 26 avril 2016.</p>
6	10/08/2016	<p>Avenant à la convention de location de terrains communaux à M. André CARENCO.</p> <p>L'avenant précise que M. André CARENCO s'engage à débroussailler autour du cabanon ainsi que le chemin d'accès à la rivière entre les lots R et I.</p>

	10/08/2016	<p>Avenant à la convention de location de terrains communaux à M. Jean-Pierre BEGHELLI.</p> <p>L'avenant précise que M. Jean-Pierre BEGHELLI est autorisé à occuper le lot H d'une surface d'environ 220m².</p>
8	18/08/2016	<p>Convention de location de terrains communaux à Mme Angélique CACIOPPI.</p> <p>La convention est établie pour la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D 425 d'une superficie d'environ 800 m² à Mme Angélique CACIOPPI domicilié 89 rue de Turin à Breil sur Roya.</p>
9	31/08/2016	<p>Fin de location d'un appartement à M. Jean-Baptiste BOURGERY, professeur des écoles.</p> <p>L'avenant met fin à la location d'un appartement sis au 1^{er} étage de l'école Jean Moulin, 200 rue René Cassin à compter du 31 août 2016.</p>
10	05/09/2016	<p>Convention de location d'un appartement à Mme Vénus DIOP.</p> <p>La convention de location est établie entre la commune et Mme Vénus Diop pour un appartement situé au 1^{er} étage de l'école Jean Moulin, 200 rue René Cassin à compter du 06 septembre 2016 pour une durée de 1 an renouvelable.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Laurence FORESTIER qui donne lecture de sa lettre de démission (Annexe 1) du poste de 2^{ème} Adjoint et de membre de la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur le Maire prend acte de cette démission et précise que lors d'un prochain conseil municipal un nouvel adjoint sera proposé au conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que Mme Laurence FORESTIER reste membre de la majorité municipale et suppléante du Maire au Conseil Communautaire de la CARF.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Vente de 2 lots au lieu-dit Gombes quartier la Giandola.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme donne lecture du cahier des charges (Annexe 2) relatif à la vente des deux lots au Lieu -dit Gombes Quartier de la Giandola. Elle propose la vente :

- du Lot B au prix de vente 20 988,00 € à la Famille RAHAL en indivision
- du Lot C au prix de vente 62 568,00 € à M. et Mme BENOUAHAB Salah

Approuvé à l'unanimité

2. Compte-rendu de l'ouverture des plis et délibération pour la mise en vente de l'immeuble situé 35 rue Pasteur.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme donne lecture du procès-verbal d'ouverture de plis concernant la vente de l'immeuble sis 35 rue Pasteur. La mise à prix par la commune était de 7 000,00 €.

Deux offres ont été faites :

- 1^{ère} offre : 6 000,00 €
- 2^{ème} offre : 8 000,00 €

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de 8 000 € proposée par Madame GHERARDI Maria Thérèse.

Approuvé à l'unanimité

3. Décisions modificatives : Budgets Principal, Budget Crèche, Budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à la Secrétaire Générale de Mairie qui présente les différentes inscriptions faites dans les Décisions Modificatives Budgétaires

Approuvé à l'unanimité

4. Admissions en non-valeur.

La Trésorerie a fourni les listes des personnes qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur sur le Budget Eau et Assainissement.

Le montant total de ces admissions est de 6 665,94 €. Cette somme est inscrite par décision modificative budgétaire au Budget Eau et Assainissement.

Approuvé à l'unanimité

5. **Demande de sursis et de décharge en remise gracieuse du régisseur de la piscine.**

Monsieur le Maire expose qu'un vol a été commis à la piscine municipale en Juillet 2016 et qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Breil sur Roya. La responsabilité personnelle et pécuniaire du Régisseur est engagée à hauteur du déficit constaté soit 2 144,50 €.

Une demande de remise gracieuse a été déposée par le Régisseur.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer afin d'accepter cette demande de remise gracieuse.

Approuvé à l'unanimité

6. **Demande de subvention exceptionnelle à la CARF* pour la piscine municipale.**

Monsieur le Maire indique que la CARF a voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 25 000,00 €.

Une délibération doit être prise afin de demander le versement de cette subvention de la CARF.

Approuvé à l'unanimité

7. **Convention d'application de la charte du Parc National du Mercantour.**

Monsieur le Maire indique que de nombreuses discussions et échanges fructueux ont eu lieu entre des élus et le Parc National du Mercantour afin d'apporter à la Charte des aménagements dans l'intérêt de la Commune.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal présente les projets retenus :

Pour **Notre Dame du Mont** :

- le pilier central
- le clocher
- le plafond sud

Pour la **mise en valeur du patrimoine Breillois**

- sécurisation de la tribune de la Miséricorde
- installation de toilettes sèches

Pour la **valorisation du Bois Noir** :

- Un ilot sénéscent sera créé sur le lot 15 pour une surface d'environ 7 Ha afin de sauvegarder la biodiversité végétale et animale. Le Parc National du Mercantour accepte les conditions énoncées par la Commune en ce qui concerne l'accès et l'entretien des sources et des pistes forestières.

Cette opération s'inscrit dans le Projet NATURA 2000. La participation pour la Commune sera de 20 %, soit environ 4 000 €, avec des retombées financières pour la commune comprises entre 16 000 et 20 000 €.

Approuvé à l'unanimité

8. Rapport annuel 2015 de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire donne lecture des éléments concernant la collecte des ordures ménagères de 2015. Pour toutes les communes de la CARF, la collecte des déchets ménagers représente 37 513 Tonnes.

Monsieur le Maire indique que la CARF a établi un plan d'investissement de 550 000,00 € pour des investissements dans les deux dépôts relais de la Roya (Breil et Tende).

Pour notre commune le volume des ordures ménagères est de 1068 Tonnes en 2014, soit une augmentation de 20 %. Pour les emballages - 32 % et pour le Verre + 4.7 %.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal s'étonne qu'il y ait encore autant d'ordures ménagères.

Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale déléguée de Libre précise que des prospectus édités par la CARF ont été distribués pour sensibiliser les administrés à effectuer le tri sélectif.

Approuvé à l'unanimité

9. Informations diverses.

PPRN : Monsieur le Maire informe que la Préfecture a fait appel à la décision du Tribunal Administratif de Nice. La Commune fait appel aussi. Actuellement les dispositions du PPRN s'appliquent. De ce fait la valeur vénale des biens est toujours impactée négativement.

PLU : Il est bien avancé. Un conseil extraordinaire centré sur cette thématique aura lieu le Vendredi 14 octobre 2016 à 18 heures.

PISTES : Force 06 doit intervenir sur les tronçons de pistes rétrocedés d'autorité à la Commune à savoir :

- PRAGHIOU (montée)
- BANCAO (en totalité)
- BORGEMO (début)

Leur plan prévisionnel d'intervention de remise en état a pris un retard d'environ 2 mois. Le Service Technique interviendra pour une remise en état provisoire.

AIGARA :

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal indique que l'aménagement de l'AIGARA inférieur est inscrit dans le projet Espace Valléen programmé par la CARF. Un dossier est en cours de préparation afin que les études soient faites avec une enveloppe prévisionnelle de 50 000,00 €. Des devis vont être demandés auprès d'entreprises spécialisées pour dépolluer le site.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité la CARF pour prendre en charge l'aménagement de l'aire du Pertus. Cet espace est situé à l'entrée de la Commune et du territoire valléen de la CARF.

10. Questions diverses

Monsieur Jean Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande si la Commune a été contactée par la Préfecture pour l'hébergement des migrants

Monsieur le Maire répond par la négative et donne lecture de la motion prise lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Jean Pierre BEGHELLI demande l'organisation d'une réunion publique afin de voir comment aider les migrants. Il est prêt à animer lui-même cette réunion. Il évoque même un référendum citoyen.

Monsieur le Maire précise que c'est à l'Etat et à l'Europe de faire le nécessaire précisant que notre commune n'a pas les moyens pour répondre à l'attente des migrants.

Madame Laurence FORESTIER indique que le problème des migrants est un problème global, si elle est favorable à l'expression d'actes de solidarité mais dans le respect de la Loi. Il convient aussi de se préoccuper de la suite à donner à cette solidarité.

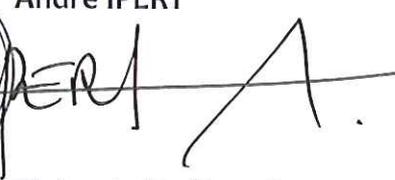
Monsieur Jean Pierre BEGHELLI demande si la Commune de FONTAN a vraiment quitter le SIVOM de la ROYA.

Monsieur le Maire indique que le Maire de FONTAN a effectivement adressé un courrier à Monsieur VASSALLO, Président du SIVOM de la ROYA, lui annonçant que la Commune de FONTAN mettrait cette question à l'ordre du jour de son prochain Conseil Municipal.

Monsieur Jean Pierre BEGHELLI s'interroge sur la commission de suivi de finances.

Monsieur le Maire précise que cette commission existe toujours. Elle devrait reprendre son activité sous peu.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur André IPERT** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h30.

 **André IPERT**

Maire de Breil sur Roya

* CARF : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

COMMUNIQUE

« JE QUITTE MES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE DE BREIL-SUR-ROYA »

A l'occasion des élections municipales de 2014, une majorité de Breillois a accordé sa confiance à la liste « Ensemble pour Breil, Libre et Piène », liste sans étiquette qui dépassait les clivages politiques, me permettant d'être élue à la Mairie de Breil-sur-Roya.

Le Conseil Municipal m'a ensuite fait l'honneur de me désigner, sur proposition du Maire, comme 2^{ème} adjointe en charge du développement économique et durable. Dans le même temps, j'ai été élue suppléante au sein de la CARF et Vice-présidente du Sivom de la Roya.

Par la suite, les circonstances m'ont amenée à être candidate sur la liste de rassemblement de la droite et du centre conduite par Christian ESTROSI aux élections régionales de décembre 2015. Je me suis présentée sous l'étiquette du MoDem, c'est-à-dire la même que celle que j'avais affichée au moment des élections municipales. Je pense avoir été en cela cohérente avec mon statut d'adhérente de ce parti depuis 2007, avec mes convictions démocrates et chrétiennes, et avec ma volonté de dépasser les clivages partisans.

J'ai donc été élue Conseillère Régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, fonction que j'exerce depuis 9 mois, et dont j'ai pu constater qu'elle nécessite une grande disponibilité tant nos vallées sont confrontées à des enjeux importants.

C'est pourquoi, après réflexion et en accord avec le Maire André IPERT, j'ai décidé de quitter mes fonctions d'adjointe au Maire de Breil-sur-Roya, de renoncer à ma délégation au développement économique et durable, et de quitter la commission d'appel d'offre dont j'étais membre titulaire.

J'ai également pris cette décision dans un souci d'apaisement. En effet, je considère que les divergences politiques qui ont pu apparaître avec certains membres de la majorité municipale, et les débats, parfois passionnés qui s'en sont suivis, n'allaient pas dans le sens de l'intérêt général de la commune et me détournaient des dossiers importants sur lesquels je suis attendue en tant que Conseillère Régionale.

Avec cette décision de quitter mes fonctions d'adjointe, je souhaite également reprendre mon entière liberté d'expression afin de pouvoir prendre position sur les sujets de mon choix sans m'autocensurer et sans que ma parole n'engage, de près ou de loin, le Maire et la municipalité de Breil-sur-Roya.

Par respect pour les électeurs qui m'ont accordé leur confiance, je continuerai de siéger au sein du Conseil Municipal, pour représenter, dans la majorité, ma sensibilité politique de centre-droit, et je travaillerai, comme Conseillère Régionale, en bonne intelligence, avec toutes les personnes, élus ou citoyens, ouvertes d'esprit et de bonne volonté, qui souhaitent agir, au-delà des clivages politiques, dans l'intérêt de nos vallées de la Roya, de la Bévéra et des Paillons.

Laurence BOETTI-FORESTIER
Conseillère Régionale de PACA
Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya

CAHIER DES CHARGES

Relatif à la vente en deux lots, des parcelles communales ci-après désignées, sises sur la commune de BREIL SUR ROYA lieudit Gombes , intégrées dans le domaine privé de la commune suivant arrêté en date du 1° juillet 2015 publié au 3° bureau des Hypothèques de Nice le 11 aout 2015 volume 2015P numéro 2655.

Parcelles cadastrées section C lieudit Gombes, numéros :

365 pour 2 ares 40 centiares

514 pour 11 ares 79 centiares.

L'évaluation de ces parcelles a été effectuée par la Direction Départementale des Finances Publiques qui en a fixé la valeur globale à 140.000 euros hors taxes, ce qui revient à une valeur de 99 euros le m2.

Ces parcelles sont situées en zone UCa au POS ; une superficie de 1.000m2 est nécessaire pour obtenir un permis de construire.

La parcelle n° 514 est traversée par une route carrossable goudronnée donnant accès à verses propriétés privées dépendant des résidences de la Giandola « l'Olivaie » à savoir les parcelles cadastrées section C numéros 595, 594, 625, 624.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la vente desdites parcelles.

Des acquéreurs se sont manifestés ainsi qu'il résulte des courriers ci-joints. Ces personnes occupent et entretiennent depuis de nombreuses années partie des parcelles en question et sont propriétaires de biens attenants.

Afin de déterminer les lots à vendre et leur superficie, le cabinet de Mr Pierre LOPPIN , géomètre expert à 06340 LA TRINITE, 7 rue Antoine Scoffier a été sollicité afin d'établir le projet de division et le document d'arpentage.

COMPOSITION DES LOTS ET DE LEUR SURFACE

La parcelle section C n° 365 pour 2 ares 40 centiares ne fait l'objet d'aucune division

La parcelle section C n° 514 pour 11 ares 79 centiares sera divisée en trois lots, à savoir

- Le lot A d'une superficie de 575m2 reste la propriété de la commune. Sur cette partie existe la route donnant accès aux diverses propriétés ci-dessus désignées. Sur cette partie la commune envisage la création de 8 à 10 emplacements de parkings publics.
- Le lot B d'une superficie de 212m2 est attenant à la parcelle cadastrée section C n°595 dans laquelle la famille RAHAL est copropriétaire. Ce lot est entretenu et occupé par cette famille depuis de nombreuses années.
- Le lot C d'une superficie de 392m2 est attenant à la parcelle cadastrée section C n° 625 appartenant à Mr et Mme BENOUAHAB Salah et C n° 624 appartenant à Mr BENOUAHAB

Salah et Mme BENOUAHAB Joelle. Ce lot est également attenant à la parcelle C n° 365 incluse dans la présente vente et qui a été occupée et entretenue pendant de nombreuses années par Mr BENOUAHAB Salah.

CHOIX DES ACQUEREURS ET PRIX DE VENTE

Le lot B de la parcelle C n° 514 d'une superficie de 212m2 sera vendu à la famille RAHAL à savoir :

Mr RAHAL Tahar

Mme RAHAL Henia

Mme RAHAL Houria épouse CHETIOUI

Mme RAHAL Fabienne épouse ABBADI

Mme RAHAL Isabelle

Mr RAHAL Alain

Mr RAHAL François.

Cette vente aura lieu aux prix de VINGT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (20.988 euros)

La famille RAHAL a accepté l'offre par courrier en date du 21 juillet 2016 dont copie ci-jointe.

Le lot C de la parcelle C n° 514 d'une superficie de 392m2 ainsi que la parcelle section C n° 365 d'une superficie de 2 ares 40 centiares, seront vendus à Mr et Mme BENOUAHAB Salah au prix total de SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT EUROS (62.568 euros).

Mr et Mme BENOUAHAB ont accepté l'offre par courrier en date du 30 juillet 2016 dont copie ci-jointe.

INFORMATION

Une troisième personne s'était portée acquéreur du lot C ci-dessus déterminé mais en demandant une réduction du prix de vente. Sa candidature n'a donc pas été retenue.

CHARGES ET CONDITIONS DES VENTES

Les ventes ci-dessus projetées sont consenties aux conditions suivantes :

Le prix de vente devra être intégralement versé le jour de la signature de l'acte authentique qui sera établi par l' Office Notarial de BREIL SUR ROYA ;

Les frais relatifs à ces actes sont entièrement à la charge des acquéreurs.

Il a été convenu en ce qui concerne la vente du lot B, que le portail existant et donnant sur la petite plateforme en béton restant la propriété de la commune, serait supprimé. Cette plateforme sera aménagée en emplacements de parkings publics.

L'extrême partie nord du lot C est grevée d'une servitude EDF. Présence d'un poteau et tableaux électriques. Le libre accès doit être accordé à EDF .